



Unité Territoriale du Sénonais
26, rue Carnot - BP 615 - 89106 Sens Cedex
Tél. : 03 86 83 67 00

Unité Territoriale de l'Auxerrois
4, avenue de Perrigny - 89000 Auxerre
Tél. : 03 86 49 58 00

Unité Territoriale du Jovinien
1, rue Alexander Von Humboldt - 89400 Joigny
Tél. : 03 86 92 08 17

Unité Territoriale du Migennois
60, rue Émile Zola - 89400 Migennes
Tél. : 03 86 92 08 00

Unité Territoriale du Tonnerrois
35, rue Vaucorbe - 89700 Tonnerre
Tél. : 03 86 54 85 00

Unité Territoriale de l'Avallonnais
2, rue du Général Leclerc - 89200 Avallon
Tél. : 03 86 34 95 30

Unité Territoriale de Puisaye-Forterre
10, rue Arraul - 89130 Toucy
Tél. : 03 86 44 42 00



**Infirmière et puéricultrice
de votre secteur :**

**Pour tous renseignements
ou prise de rendez-vous.**



Pôle des Solidarités Départementales
Direction de la Protection Maternelle et Infantile
Hôtel du Département
89089 Auxerre Cedex

Solidarité

Direction de la
Protection Maternelle et Infantile



**PARENTS D'ENFANTS
DE 0 À 6 ANS
LA PMI VOUS PROPOSE**

...

CD089 | Direction de la Communication | Imprimeur: Volupim | 01/2016



LA PMI MET À DISPOSITION GRATUITEMENT DES PROFESSIONNELLS DE SANTÉ POUR VOUS AIDER À DÉVELOPPER VOS COMPÉTENCES DE PARENTS.

La PMI vous accompagne

En maternité (visite d'un professionnel de santé à la naissance)

Chez vous après le retour au domicile (visite d'un professionnel de santé à votre demande)

À l'école : bilan de santé en école maternelle chez les 3/4 ans

En UTS de votre secteur (carte au dos)

En consultation médicale avec des médecins en PMI à votre demande.

La PMI vous conseille

Sur l'allaitement et l'alimentation maternelle

Sur le rythme de vie de l'enfant : repas, sommeil, pleurs, bains...

Sur le mode d'accueil de l'enfant (crèche, assistantes maternelles...)

Sur l'éveil, les échanges, les jeux, les câlins...

Sur des questionnements de puériculture

La PMI vous soutient

Sur la possibilité d'aide à domicile

En cas de naissances multiples

Sur la prévention des accidents de la vie courante

Avec un suivi médical préventif et la vaccination